



Compte-rendu

Conseil municipal du 30 juin 2020 Séance n°3

Sur convocation du Conseil en date du juin 2020

L'an deux mil vingt, le 30 juin à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni à la salle des fêtes, 12 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

En présence de :

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, REES Philippe, FIERVILLE Didier, MAURY Magali, BAZILLAIS Arnaud, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, BOQUET Marie-Claude, FILLON Clément.

Absent excusé :

Arrivée en cours de séance :

Absent :

Procurations : 2.

COLLET Carole a donné pouvoir à BARREAU Emilie, CADU David a donné pouvoir à VERSTIJNEN Cécile

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint et il sollicite un secrétaire de séance.

Affaire n°1 : Accroissement du temps de travail pour le service restauration

Embauche de 2 agents contractuels pour 1h30 par jour du 22 juin 2020 au 03 juillet 2020 (8 jours).

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Affaire n°2 : Révision des loyers

Mme VANDER MOTTE quitte la séance.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en date du 11/07/2014 concernant la révision des loyers. Il s'avère donc nécessaire de procéder à cette révision pour l'ensemble des logements occupés pour l'année 2020.

Il s'agit de Mme VANDER MOTTE (école), Mr ARNOULT et Mme PROUTEAU (1 rue du Château), Mr MANJARIC (8 rue Nationale) et Mr et Mme CADU (Champ Pichon).

Mme VANDER MOTTE : 13 Pour, 1 Contre, 0 abstension.
Mr ARNOULT et Mme PROUTEAU : Unanimité
Mr MANJARIC : Unanimité
Mr et Mme CADU : Unanimité

Affaire n°3 : Action commerciale

Mme VANDER MOTTE reprend la séance

La crise du COVID-19 a eu un impact significatif sur les commerces du territoire de Loches Sud Touraine. La Communauté de communes Loches Sud Touraine et les Communes ont décidé d'accompagner la relance du secteur commercial en mettant en œuvre une opération territoriale de soutien aux commerces.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°4 : Versement d'une subvention à l'Association Manthelan and Co

M. BERGOUGNOUX et Mme VERSTIJNEN quittent la séance.

Sollicitation de L'Association Manthelan and Co dont le siège social est au 14 rue Nationale à 37240 MANTHELAN d'une subvention à hauteur de 600 €uros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 300 €uros à l'Association Manthelan and Co.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Prochain Conseil municipal fixé le : lundi 24 août 2020 à 20h30 – salle des fêtes.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

Le Maire

ERIC DENIAU